Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20260205-05_02_2026_10-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****

Séance du 5 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le cinq février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc BOISSEL, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Absent : 1 Pouvoir : 0

Présents : Jean-Luc BOISSEL, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Claudine LUCAS, Alain LESLÉ, Alain LHERBETTE, Jacques CARNET, Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Régine POILVÉ, Anthony DESCHAMPS, Florian RESLOU, Cécile CHENU, Didier BECK

Absente : Marine DESPRAT

Secrétaire de séance : Jean-Luc HAGUET

05/02/2026-10	**RYTHME SCOLAIRE : DEMANDE DE DÉROGATION POUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE D'ENSEIGNEMENT SUR 4 JOURS** 8.1 – Enseignement

Par délibération en date du 4 décembre 2017, le conseil municipal s'est prononcé sur l'organisation du rythme scolaire et a choisi de se conformer à la majorité des parents d'élèves avec une organisation des enseignements sur 8 demi-journées, le mercredi matin étant totalement libéré. Ces demandes de dérogation ont été renouvelées par deux fois en 2020 et en 2023, conformément à l'avis du conseil d'école.

Par courrier en date du 6 décembre 2025, les services académiques ont indiqué qu'il est nécessaire de renouveler cette dérogation pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Le conseil d'école s'est réuni le 14 octobre 2025 et a voté à l'unanimité en faveur du maintien de la semaine de 4 jours, *« les membres s'accordant tous sur les effets bénéfiques du mercredi dans l'emploi du temps des élèves ».*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE le renouvellement de la dérogation auprès des services académiques afin de pouvoir organiser les enseignements scolaires sur 4 jours soit 8 demi-journées.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier**
- **CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette décision à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL

MAIRIE D'YVIGNAC-LA-TOUR (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc HAGUET

MAIRIE D'YVIGNAC-LA-TOUR (Côtes d'Armor)

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 12/02/2026
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL